

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1278

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 28 février 2022, le Règlement numéro 1278 décrétant une dépense et un emprunt de 2 845 000 \$ pour des travaux de réfection du boulevard Taché Est.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1278 le 14 mars 2022.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1278 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 23^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate